

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL:43 53 06 28
CONSULTATION MINITEL:36 29 22 22

CABINET JEAN ARTHUIS ET ASSOCIES SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
22 RUE PIERRE MARTINET
CHATEAU-GONTIER
53200

V/REF :
N/REF : 87 B 113 / A-709

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 20/06/95. SOUS LE NUMERO A-709.

P.V. D'ASSEMBLEE DU 31/03/95

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
CABINET JEAN ARTHUIS ET ASSOCIES SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SOCIETE ANONYME
22 RUE PIERRE MARTINET
CHATEAU-GONTIER
53200

R.C.S LAVAL B 341 228 427 (87 B 113)

 LE GREFFIER

1. The first part of the document is a list of the names of the persons who were present at the meeting.

2. The second part of the document is a list of the names of the persons who were absent from the meeting.

3. The third part of the document is a list of the names of the persons who were present at the meeting and who were also present at the previous meeting.

4. The fourth part of the document is a list of the names of the persons who were present at the meeting and who were also present at the previous meeting.

CABINET JEAN ARTHUIS ET ASSOCIES
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Société anonyme au capital de 532.000 Francs
Siège social : 22, rue Pierre Martinet – 53200 Château-Gontier
RCS LAVAL B 341 228 427

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 1995

Le 31 Mars, à 10 heures,
les actionnaires du CABINET JEAN ARTHUIS ET ASSOCIES se sont réunis au siège social en assemblée générale annuelle, à la suite de la convocation qui leur a été faite en date du 15 Mars 1995.

Une feuille de présence a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires absents.

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Jean ANGOT, président du conseil d'administration, préside la séance.

Messieurs Michel REAUTE et Jean-Pierre JANVRIN sont désignés comme scrutateurs.

Madame Françoise COSSON est désignée comme secrétaire de séance.

Le président constate que 12 actionnaires, représentant 5320 actions sur les 5320 composant le capital social sont présents ou régulièrement représentés, et que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 1994,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- les projets des résolutions soumises à l'assemblée.

Le président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1994 et quitus aux administrateurs,
- approbation des conventions réglementées,
- affectation du bénéfice,
- remplacement d'un administrateur,
- questions diverses.

Après lecture des rapports la discussion est ouverte.

Le président soumet ensuite au vote des actionnaires les résolutions suivantes:

JJA

PREMIERE RESOLUTION:

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1994, et donne quitus de leur gestion aux administrateurs. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve les conventions réglementées. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide d'affecter le bénéfice, soit 318.777,04 Francs, en réserve ordinaire. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

En remplacement de Monsieur Raymond LADONNE, dont le mandat expirait lors de la présente assemblée, l'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée d'un an:

- Madame Marie-Claude BERSIHAND, demeurant "Champ de Fâtines" Sargé les Le Mans-72190 COULAINES,
 - Madame Françoise COSSON, demeurant 26, rue Trouvée 53200 CHATEAU-GONTIER,
 - Monsieur Jean-Pierre JANVRIN demeurant à Saint-Sauveur de Flée 49500 SEGRE;
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins Mesdames Bersihand et Cosson et Monsieur Janvrin qui s'abstiennent;

Madame Bersihand, Madame Cosson et Monsieur Janvrin déclarent accepter les mandats d'administrateurs qui viennent de leur être confiés en précisant qu'ils ne sont pas titulaires de plus de huit mandats d'administrateurs et qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer leur mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.

Le président

Les scrutateurs

La secrétaire

Certifié conforme
Jean P. Janvrin
J. D. G.